



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 5 mars 2026

Albertville, Allandaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Bloy, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Salsies
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montallier, Manthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pailud, Plancherine, Queige, Rognair, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venlhon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances - SCIC Service Présence Aide à Domicile (SPAD) - Versement d'un acompte sur la participation 2026

Rapporteur : M. le Président

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), domicilié 16 place Ferdinand Million à Albertville, assure la mise en œuvre de prestations favorisant le maintien à domicile, notamment auprès des personnes âgées ou handicapées.

Le SPAD offre aux habitants de l'Agglomération une offre de services de proximité qui complète celle proposée par le CIAS Arlysère.

Par délibération n°18 du 20 février 2025, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'objectif et de partenariat avec le SPAD pour les années 2025-2027.

Par ailleurs, pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2025 a procédé au versement d'une subvention au SPAD d'un montant globale de 62 000 €.

Afin de permettre au SPAD de poursuivre son action et de faire face à ses dépenses de début d'année 2026, il est proposé de lui attribuer un acompte sur participation 2026 correspondant à 70 % du montant de la participation 2025 soit de 43 400 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le versement d'un acompte sur participation 2026 d'un montant de 43 400 € au SPAD ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

